

MEMENTO DES AIDES DE L'ÉTAT A L'INGÉNIERIE DES COLLECTIVITÉS

Le présent mémento qui a vocation à être régulièrement actualisé présente les principaux dispositifs par lesquels les services et opérateurs de l'État peuvent apporter un appui aux collectivités territoriales du département des Côtes-d'Armor pour la réalisation de leurs projets d'ingénierie. Les collectivités sont invitées à s'adresser directement à chacun des opérateurs (adresses en troisième feuille).

Les dispositifs sont classés selon l'objet de l'aide sollicitée, par thématique et par ordre alphabétique de ces thèmes.

Toute demande d'accompagnement concernant un projet ne rentrant pas dans la liste, pourra être examinée via l'application « Démarches Simplifiées », en renseignant une demande d'accompagnement sur mesure à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-accompagnement-sur-mesure-anct22>

Toute suggestion d'amélioration du présent mémento sera la bienvenue. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Mémento des aides de l'Etat à l'ingénierie des collectivités

Objet de l'appui en ingénierie sollicité : VOTRE PROJET, par ordre alphabétique des mots-clés	Nom du programme	Opérateur(s)	Bénéficiaires potentiels	Montant national de la mesure	Montant de l'aide potentielle par bénéficiaire	Détail de la mesure – Comment candidater	État d'avancement et exemples dans les Côtes-d'Armor
Adaptation au changement climatique : définir des actions de manière à améliorer la résilience des territoires face aux risques naturels (inondations, gestion du trait de côte, changement climatique...	Adaptation au changement climatique	CEREMA	Collectivités		Exemple : prise en charge à 100 % : 50 % du coût par le CEREMA, 50 % par l'ANCT pour les communes < 3 500 habitants	Convention tripartite Cerema/ANCT/collectivité https://www.cerema.fr/fr/activites/services/engager-demarche-resilience-votre-territoire https://www.cerema.fr/fr/activites/services/diagnostiquer-vulnerabilites-aux-aleas-climatiques-actuels	
Bâtiment : établir les performances énergétiques de tout ou partie du patrimoine de la collectivité	Performance énergétique des bâtiments	CEREMA	Collectivités		Exemple : Prise en charge à 100 % : 50 % du coût par le CEREMA, 50 % par l'ANCT pour les communes < 3 500 habitants	Convention tripartite Cerema/ANCT/collectivité https://www.cerema.fr/fr/regions/bretagne/offres-service	
Bâtiment : recevoir un avis sur l'insertion, la requalification ou l'implantation d'un bâtiment, prendre en compte la dimension architecturale dans les plans et programmes	Architecte conseil de l'Etat (ACE)	DDTM	Collectivités		Prestation gratuite réalisée ponctuellement sur demande et sur des projets aboutis.	S'adresser à la DDTM – service observations foncier territoires	
Biodiversité : élaborer un projet en faveur de la biodiversité	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	
Biodiversité : réaliser un atlas de la biodiversité	Atlas de la biodiversité	OFB	Collectivités	2 M€ en 2022. Attention, date limite 15/04/2022 à 23h59	80 % maximum de la dépense éligible avec une subvention maximale de 250 000 € par projet	Réaliser un atlas de la biodiversité communale. Toutes les informations sur : https://www.ofb.gouv.fr/actualites/appel-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale-2022	
Commerce : appui en ingénierie	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	
Commerce : cofinancement de postes de manager de commerce	Manager de commerce	Banque des Territoires	Communes Action Cœur de Ville, Petites villes de demain et les villes (hors ACV et PVD) dont le nombre d'habitants est compris entre 3 500 habitants et 150 000 habitants	5 M€ pour 125 territoires Attention, mesure fermée pour les ACV et PVD depuis le 31/12/21 et date limite pour les autres 31/03/22	Subvention forfaitaire de 20 000 € par an pendant deux ans soit 40 000 €, dans la limite de 80 % du coût du poste. Un seul poste par commune. Postes déjà existants non finançables.	Cofinancement d'un poste de manager de commerce pour conseiller, guider et aider les commerçants comme les artisans à concevoir et décliner des plans d'action. Pour candidater : relance-commer-proxi@caissedesdepots.fr Pour en savoir plus : https://www.banquedesterritoires.fr/nos-dispositifs-de-relance-pour-le-commerce	Plusieurs communes et EPCI ont demandé à bénéficier d'un manager de commerce, le cas échéant mutualisé : CC Kreiz-Breizh, Leff Armor Communauté, Binic-Etables-sur-Mer, Paimpol, Caulnes (mutualisé avec Matignon, Plancoët et Broons) Plusieurs projets en cours
Commerce : création de foncières dédiées à la restructuration des locaux d'activité en centre-ville	Projet 100 foncières	Banque des Territoires	Communes Action Cœur de Ville et leurs établissements publics locaux (EPL) créés à cet effet	300 M€ : 200 M€ dans le cadre d'Action Cœur de Ville + 100 M€ dans le cadre de France relance	L'objectif est de créer 100 foncières au niveau national (soit 3 M€ en moyenne par foncière) en vue de requalifier au moins 6000 cellules commerciales ou d'activité économique d'ici à 2026.	Création par apport de fonds propres (création, filialisation) d'une foncière dédiée à la restructuration des locaux d'activité (commerces et indépendants) en centre-ville, avec l'objectif de requalifier en moyenne 60 cellules commerciales ou d'activité économique par foncière. L'aide consiste en un apport de fonds propres et le cas échéant de l'ingénierie pour le montage financier et juridique de la société et de son modèle d'activité, permettant de réaliser les premières opérations de la foncière : préemption, acquisition de locaux, réhabilitation, redécoupage, rénovation, aménagement, commercialisation, gestion, cession.	Projet envisagé par la ville de SAINT-BRIEUC.
Commerce : ingénierie numérique pour le commerce	Ingénierie numérique pour le commerce	Banque des Territoires	Communes de 3500 à 150 000 habitants hors programmes ACV et PVD et EPCI dont la commune principale compte 3500 à 150 000 habitants et ne bénéficie pas d'ACV ou PVD.	Attention date limite 31/03/22	Cofinancement plafonné à 20 000 € dans la limite de 80 % du coût de l'ingénierie	Intervention sous forme d'une prestation d'ingénierie en amont (format court 10 jours) ou en aval (format moyen à long de 10 à 20 jours). Pour candidater : relance-commer-proxi@caisse-des-depots.fr Pour en savoir plus : https://www.banquedesterritoires.fr/nos-dispositifs-de-relance-pour-le-commerce	
Commerce : restructuration des cellules et de l'offre commerciale	Fonds de restructuration des locaux d'activité commerciale	ANCT	Personnes morales : entreprises publiques locales (SEM, SPL), établissements publics de l'Etat, établissements publics d'aménagement, bailleurs sociaux, promoteurs privés, à l'exclusion des collectivités elles-mêmes. Les projets doivent être situés dans les centres-villes, centres-bourgs et quartiers au sein de territoires relevant de zones d'aides à finalité régionale (AFR), de quartiers prioritaires de la ville (QPV), de zones de revitalisation rurale (ZRR), d'opération de revitalisation de territoire (ORT), dont Action cœur de ville et Petites villes de demain.	60 M€, dont 16 qui restent disponibles au 18/02/2022	L'aide porte sur la prise en charge de 50 % du déficit des opérations	Acquisition des fonciers (bâti ou non) à restructurer, aménagement, remembrement, travaux de transformation, commercialisation à des tiers (activité de promotion), mise en exploitation, gestion, cession finale des locaux restructurés, remise sur le marché de l'immobilier commercial, création ou de restructuration de cellules commerciales, artisanales et de services en rez-de-chaussée d'immeubles, les polarités commerciales et galeries marchandes (avec si possible un objectif d'unicité de la propriété), transformation de cellules commerciales obsolètes vers d'autres usages. Peuvent également être concernées les opérations mixtes sur des locaux d'activités accueillant des entreprises, des professions libérales, des services publics ou des associations situés en pied d'immeuble sur le parcours marchand et les acquisitions de logements dans les étages. Mesure ouverte au fil de l'eau. 100 % des crédits doivent être engagés avant le 31/12/22 et 100 % payés avant le 31/12/24.	Projets de RLA porté par SPL BAIE d'ARMOR AMENAGEMENT, création d'une cellule commerciale (66m²) et réhabilitation de 2 logements en R+1 (50m²) et R+2 (35m²) à Ploëuc-L'Hermitage, SAS BREIZHCITE, réhabilitation de l'ancien local EDF sur les quais à Lannion, RdC cellule commerciale (190m²) et 9 logements sur 3 étages (560m²), SAS BREIZHCITE, aménagement de l'îlot de la Poste à Loudeac, 2 bâtiments pour 20 logements (1170m²) et des surfaces commerciales (653m²), SCI ROSTRAPPART, création d'un hôtel spa 3*, de commerces et d'appart-hôtel au 8, 10 rue de la Marne à Rostrenen (189m²), SCI ROSTROTEL, acquisition et rénovation des commerces situés au 7, 9, 9bis et 11 rue de la Marne à Rostrenen (215m²).
Commerce : solutions numérique de commerce	Solutions numériques de commerce	Banque des Territoires	Communes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain, sans exclusive.	7 M€ pour 350 territoires Attention, date limite 31/03/22	Subvention forfaitaire de 20 000 € par territoire.	Il s'agit d'une subvention forfaitaire pour l'acquisition et la mise en service d'une solution numérique collective dédiée au commerce et à l'attractivité économique locale. Pour candidater : relance-commer-proxi@caissedesdepots.fr Pour en savoir plus : https://www.banquedesterritoires.fr/nos-dispositifs-de-relance-pour-le-commerce	
Commerce : soutien au commerce de proximité	Diagnostic Shop'In	Banque des Territoires	Communes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain, sans exclusive.	14 M€ pour 700 territoires	20 000 € sous la forme d'une étude flash nommée « diagnostic Shop'In » prise en charge à 100 % par la Banque des territoires	https://www.banquedesterritoires.fr/nos-dispositifs-de-relance-pour-le-commerce	
Commerce : soutien au commerce et aux commerçants	Ma Ville Commerce	La Banque Postale	Collectivités			Aide en ingénierie pour appuyer le développement du commerce de proximité et la vente en ligne. Pour en savoir plus : https://www.labanquepostale.fr/collectivites/actualite/relance-du-commerce-artisanat-independ	
Concertation : voir à Participation citoyenne							

Mémento des aides de l'Etat à l'ingénierie des collectivités

Contrat de relance pour la transition écologique (CRTE) : appui à l'élaboration	Appui à l'élaboration dans le cadre de la préparation d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'ADEME	ADEME	Collectivités sélectionnées sur demande de leur part		40 collectivités aidées au niveau national appui gratuit sous la forme d'une prestation d'appui à la réalisation du contrat	Appui apporté par la délégation régionale de l'ADEME sous la forme d'une prestation d'aide à l'élaboration du contrat d'objectifs et de moyens avec l'ADEME, permettant l'élaboration du CRTE NB : dispositif non cumulable avec les autres dispositifs d'appui à l'élaboration d'un CRTE	Deux collectivités bénéficiaires : GPA et LTM. D'autres collectivités pourraient en bénéficier
Contrat de relance pour la transition écologique (CRTE) : appui à l'élaboration	Appui à l'élaboration du CRTE	CEREMA	Collectivités sélectionnées suite à un appel à projet national		80 collectivités aidées au niveau national Appui gratuit sous la forme d'une prestation d'aide à l'élaboration	Convention tripartite Cerema/ANCT /collectivité	Deux collectivités bénéficiaires : LTC et le Pays COB
Contrat de relance pour la transition écologique (CRTE) : appui à l'élaboration	Appui d'un bureau d'études mandaté par l'ANCT	ANCT	Collectivités		Gratuit pour les collectivités sélectionnées, avec calibrage préalable de la demande	Financement d'appui apporté par un bureau d'études privé sélectionné par l'ANCT dans le cadre de ses marchés nationaux pour aider la collectivité à la réalisation de son CRTE NB : dispositif non cumulable avec les autres dispositifs d'appui à l'élaboration d'un CRTE	
Contrat de relance pour la transition écologique (CRTE) : appui à l'élaboration pour le financement d'un bureau d'études	Subvention forfaitaire de l'ANCT pour la réalisation d'un CRTE	ANCT	Collectivités		Forfait de 20000 €	Forfait destiné à financer un bureau d'études privé pour une prestation extérieure d'ingénierie dans le cadre de la réalisation de son CRTE NB : dispositif non cumulable avec les autres dispositifs d'appui à l'élaboration d'un CRTE	Lannion-Trégor Communauté a bénéficié en 2020 d'un appui du CEREMA pour la définition des indicateurs de son CRTE.
Culture : élaborer un projet culturel de territoire	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	
Culture : mettre en place une micro-fole	Micro-fole	DRAC avec l'appui de l'Etablissement public de la Villette	Collectivités		15000 € du Ministère de la Culture, couvrant les frais d'ingénierie et de communication dans le cadre de la définition du projet et de la mise en place de la micro-fole		
Développement durable : appel à manifestation d'intérêt « démonstrateurs de la ville durable »	France Relance : AMI Démonstrateurs de la ville durable	ANCT avec appui d'autres opérateurs dont CEREMA		Date limite 30/03/22			Le CEREMA a apporté son appui dans le projet de réhabilitation du site de l'ancien collège Charles Le Goffic à LANNION.
Développement durable : territoires intelligents et durables	France Relance : Territoires intelligents et durables			Date limite 07/09/22			
Diagnostic de territoire : élaborer un diagnostic de territoire en associant la population	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	Guingamp-Paimpol Agglomération candidat à un accompagnement de son opération « Cafés de la revitalisation »
Données territoriales : acquérir des indicateurs pour l'action et l'observation territoriale	Dataviz Petites Villes de Demain	Banque des territoires	Communes PVD	Sans objet	Sans Objet	Service de centre de ressource aux collectivités qui fournit des cartographies, infographies et autres modélisations graphiques ou données. Le service Dataviz repose sur trois piliers : Un centre de ressource, un recueil d'initiatives et un outil de diagnostic	
Données territoriales : acquérir des indicateurs pour l'action et l'observation territoriale	Observatoire des territoires	ANCT	Collectivités	Sans objet	Sans objet	L'observatoire des territoires de l'ANCT permet aux collectivités de disposer de nombreux indicateurs publics à l'échelle de la commune ou de territoires plus large, sur le site : http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr	
Écoles primaires : rénovation, en vue d'atteindre un bon niveau de performance énergétique	Appel à projet « 1000 écoles Cœur de Ville »	Banque des Territoires	Communes Action Cœur de Ville, dans le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire (ORT)	Date limite de lancement des études : 31/03/22	12-14 M€ au niveau national Les financements par projet peuvent atteindre 100 % de la somme sollicitée si un accord-cadre est signé avec la collectivité, ou 80 % sans accord-cadre	Ces datavisualisations permettent à la fois d'établir un diagnostic territorial mais servent également d'aide à la décision, d'évaluation voire de communication.	Deux communes éligibles : LANNION et SAINT-BRIEUC
Économie et entreprises : accompagner l'implantation de grands projets stratégiques étrangers (GPS)	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	Guingamp-Paimpol Agglomération candidat à un accompagnement de son opération « Cafés de la revitalisation »
Économie et entreprises : appel à projet « entreprendre au cœur des territoires »	Appel à projet « entreprendre au cœur des territoires »	Banque des Territoires opéré par BPI France	Communes ACV et PVD et leurs EPCI			Programme destiné à soutenir la création et la reprise d'activité économique dans les territoires Action Cœur de ville et Petites villes de demain. Pour en savoir plus : https://www.banquedesterritoires.fr/appele-projets-entreprendre-au-coeur-des-territoires	
Économie et entreprises : études de développement économique d'un territoire	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	
Énergie : réaliser des économies d'énergie sur les bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Banque des territoires	Collectivités, établissements publics et services de l'État	Non-précisé	Soit mobilisation d'experts pour mener les études, soit un cofinancement de 50 % du montant de l'étude avec un plafond de 50 K€ pour les schémas directeurs immobiliers énergétiques et 10 K€ pour les montages juridiques et financiers	Etudes nécessaires à la mise en œuvre des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.	
Énergie renouvelable et réseaux de chaleur	Développement des énergies renouvelables et réseaux de chaleur.	Banque des territoires	Collectivités	Non-précisé	Soit mobilisation d'experts pour mener les études, soit un cofinancement de 50 % du montant de l'étude avec un plafond de 50 K€	Accompagnement dans la réalisation de schémas directeur des énergies, des études d'opportunité et de faisabilité pour le développement de réseau de chaleur et d'analyse de montages juridico-financiers	
Expertise détaillée de la faisabilité ou de la rentabilité d'un projet ou d'une structure	Mission régionale de conseil aux décideurs publics (MRCDP)	DRFIP Bretagne via le Préfet de département	Collectivités et leurs opérateurs		Prestation gratuite réalisée après accord du préfet et du DRFIP	La mission régionale de conseil aux décideurs publics peut analyser la rentabilité d'un projet ou la soutenabilité de son plan de financement et ainsi aider les porteurs de projets à prendre leurs décisions d'investissement, de fonctionnement ou de réorientation de leur modèle de fonctionnement en toute connaissance de cause. Attention, nécessité évidente d'avoir un projet abouti. NB : pour les projets les plus importants, possibilité également de saisir la mission nationale d'appui aux financements des infrastructures (FIN INFRA) du Ministère de l'économie et des finances. Ce service à compétence nationale de la Direction générale du trésor apporte des conseils juridiques et financiers gratuits auprès des porteurs publics de projets d'investissement, un appui à mise en place plan de relance rénovation énergétique des bâtiments publics investissements des équipements médicosociaux suite à Ségur de la santé (Ehpad) avec l'appui de la CNSA.	

Mémento des aides de l'Etat à l'ingénierie des collectivités

Financement d'un projet : recherche des aides possibles	Aide Territoire	MTE/DGALN	Collectivités			Il est possible d'avoir un panorama des aides et financements possibles en navigant sur l'application Aides Territoires au lien suivant : https://aides-territoires.beta.gouv.fr	La DDTM des Côtes-d'Armor contribue à enrichir régulièrement Aides Territoires en apportant des exemples de réalisations des collectivités locales.
Foncier : établir une stratégie foncière	Stratégie foncière	CEREMA	Collectivités		Exemple : Prise en charge à 100 % : 50 % du coût par le CEREMA, 50 % par l'ANCT pour les communes < 3 500 habitants	Convention tripartite Cerema/ANCT/collectivité https://www.cerema.fr/fr/regions/bretagne/offres-service	
Friches urbaines	Friches urbaines	EPF	Communes			L'Établissement foncier public de Bretagne accompagne les collectivités dans l'acquisition, la déconstruction, la dépollution et le réaménagement de friches urbaines.	
Génie écologique : définir un projet d'ingénierie écologique	Génie écologique	CEREMA	Collectivités		Exemple : Prise en charge à 100 % : 50 % du coût par le CEREMA, 50 % par l'ANCT pour les communes < 3 500 habitants	Convention tripartite Cerema/ANCT/collectivité https://www.cerema.fr/fr/regions/bretagne/offres-service	
Habitat inclusif	AMI Habitat inclusif Petites villes de demain	ANCT Banque des Territoires CNSA	Communes Petites villes de demain	500 opérations sélectionnées au niveau national	Aide minimale de 10000 € par projet, sous la forme d'un soutien en « ingénierie booster »	Appui en ingénierie proposé pour les études, le montage financier et/ou le montage du projet social. Le demandeur est invité à identifier et préciser dans sa demande l'accompagnement souhaité. Il s'agira d'une prestation donnant lieu à mobilisation des marchés à bons de commande de l'ANCT. L'aide inclura une subvention de la CNSA qui sera apportée par le fonds de concours Petites villes de demain du programme AA2 (FNADT). Le projet devra présenter un degré de maturité suffisant, l'objectif recherché étant la délivrance d'un permis de construire pour réaliser physiquement le projet en moins de cinq mois. Il sera examiné par un jury national après pré-instruction locale. Date limite des prochains appels à projets : 10 juin 2022 et 23 septembre 2022 pour des annonces de résultats les 1 ^{er} juillet et 14 octobre 2022 respectivement. Le formulaire de candidature est à télécharger sur : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pvd-habitat-inclusif-ami	Un projet a été présenté au premier appel à projets sur la commune de MAËL-CARHAIX, mais n'a pas été retenu.
Ingénierie : appui de droit commun à l'ingénierie	Expertise	CEREMA	Collectivités			Convention ou contrat Cerema/collectivité https://www.cerema.fr/fr/regions/bretagne/offres-service	
Ingénierie : développement de la capacité propre en ingénierie de la collectivité	Volontaire territorial en administration (VTA)	ANCT	Collectivités territoriales rurales au sens de l'INSEE soit : - les communes de catégorie 3 et 4 : - les communes de catégorie 2, dites intermédiaires, le département des Côtes-d'Armor étant classé rural. Pour les EPCI, je vous indique l'adresse de la carte permettant de les visualiser : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-455178,6439834,1934944,1213362&c=indicator&i=grid.gridens&view=map37 Contrairement aux communes, les EPCI de catégorie intermédiaire ne sont pas éligible bien que le département soit rural.		800 VTA sont prévus au niveau national, en 2021 et 2022 uniquement et jusqu'à épuisement de l'enveloppe Aide forfaitaire de 15000 € par VTA recruté	Recrutement par la collectivité d'un jeune diplômé susceptible par son profil d'apporter un appui en ingénierie. Le jeune diplômé doit être âgé de 18 à 31 ans et posséder un diplôme bac + 2 minimum. Il est recruté en CDD pour une période de 12 à 18 mois minimum.	La commune de PLOEUC-L'HERMITAGE a signé le 22 avril le premier VTA de France.
Ingénierie : financement d'études de conception de projets avant leur réalisation	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	Préfecture et Préfecture de région (SGAR)	Collectivités		Aide de 20 à 50 % selon le projet.	Le FNADT peut financer la réalisation d'étude de conception et de définition de projets, dans un spectre très large. Pour en savoir plus : s'adresser à la Préfecture des Côtes-d'Armor, direction des relations avec les collectivités territoriales (DRCT). Il peut également contribuer à la réalisation de ces projets, dans un second temps.	
Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités		Il s'agit d'une prestation déterminée au cas par cas selon la complexité et exprimée en jours-homme. La collectivité participe à 20 % du montant du projet. Prise en charge à 100 % pour les communes les plus fragiles, selon grille nationale.	Appui mis en place selon le principe de subsidiarité : la prestation est déployée en l'absence d'ingénierie locale ou en cas d'inadaptation de l'offre d'ingénierie ouverte par les partenaires principaux de l'ANCT dont la Banque des territoires et le CEREMA. 36 marchés à bons de commande, avec 27 lots régionaux et 9 lots nationaux, confiés à des professionnels de l'expertise territoriale, portant sur des thématiques très diverses : élaboration de diagnostics territoriaux, démarches de concertation, accompagnement au pilotage et au cadrage des projets, expertises thématiques, le cas échéant sur des thématiques ciblées : accompagnement au cadrage et au montage d'un projet ou d'une opération, favoriser un développement économique et commercial équilibré, développer l'offre culturelle et de loisirs et le tourisme, développer l'accès aux équipements et aux services publics à la santé, développer l'accès au numérique, transition écologique et biodiversité, transition énergétique et gestion énergétique des bâtiments, développer l'accessibilité la mobilité et les connexions, accompagner l'implantation des grands projets stratégiques (GPS) étrangers à fort potentiel de création d'emplois. Pour candidater, s'adresser au Préfet, délégué territorial de l'ANCT. La DDTM examinera si les besoins exprimés peuvent être satisfaits par ces marchés nationaux.	Plusieurs projets en cours d'examen devraient bénéficier prochainement de ces marchés nationaux.
Ingénierie : recherche des différents appuis possibles	Aide Territoire	MTE/DGALN	Collectivités			Il est possible d'avoir un panorama des dispositifs d'ingénierie possible au niveau national en navigant sur l'application Aides Territoires au lien suivant : https://aides-territoires.beta.gouv.fr	La DDTM des Côtes-d'Armor contribue à enrichir régulièrement Aides Territoires en apportant des exemples de réalisations des collectivités locales.
Loisirs : établir un projet de territoire en faveur des activités de loisirs	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	
Mobilités : territoires d'innovation	Mobilité	CEREMA	Collectivités		Exemple : Prise en charge à 100 % : 50 % du coût par le CEREMA, 50 % par l'ANCT pour les communes < 3 500 habitants	Convention ou contrat Cerema/collectivité https://www.cerema.fr/fr/regions/bretagne/offres-service	Projet de mobilité active sur LOUDÉAC. Projet « Le Bienvenu » : la commune d'UZEL a bénéficié en 2020 de cette prestation pour lancer une réflexion sur une navette entre son centre-bourg et a zone commerciale.
Mobilités : définir un projet de mobilités	Mobilité Active	CEREMA	Collectivités		Exemple : Prise en charge à 100 % : 50 % du coût par le CEREMA, 50 % par l'ANCT pour les communes < 3 500 habitants	Convention tripartite Cerema/ANCT/collectivité https://www.cerema.fr/fr/activites/services/promouvoir-mettre-place-modes-actifs	
Numérique : élaborer un état des lieux et une offre de service numérique au service des territoires	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	
Participation citoyenne : association de la population à l'élaboration d'un plan, d'un schéma ou d'un projet	Participation citoyenne	CEREMA	Collectivités		Exemple : Prise en charge à 100 % : 50 % du coût par le CEREMA, 50 % par l'ANCT pour les communes < 3 500 habitants	Convention tripartite Cerema/ANCT/collectivité https://www.cerema.fr/fr/regions/bretagne/offres-service	
Participation citoyenne : élaborer un projet en associant la population	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	

Mémento des aides de l'Etat à l'ingénierie des collectivités

Paysage : recevoir un avis sur l'insertion paysage d'un projet, prendre en compte la dimension paysagère dans les plans et programmes	Paysagiste conseil de l'Etat (PCE)	DDTM	Collectivités		Prestation gratuite réalisée ponctuellement sur demande et sur des projets aboutis.	S'adresser à la DDTM – service observations foncier territoires	
Personnes âgées : élaborer un projet de territoire pour l'accueil des personnes âgées	Ingénierie territoriale pour le grand âge	Banque des territoires	Communes		Soit mobilisation d'experts pour mener les études, soit un cofinancement de 50 % du montant de l'étude	4 possibilités d'intervention : 1- Appui à la réalisation de diagnostics sur la planification des capacités d'accueil des personnes âgées, sur les coopérations entre établis-sements, sur la coordination entre les acteurs, les plateformes de service à la personne, les outils d'aide au maintien à domicile 2 – Définition de stratégies 3- Ingénierie financière 4 – Montage de projets d'hébergement. Lien : https://www.banquedesterritoires.fr/ingenierie-territoriale-pour-le-grand-age?mtm_campaign=Aides_Territoires&mtm_kwd=grand_age&mtm_source=Affiliation	
Petites villes de demain (PVD) : appui en ingénierie de réalisation de projets, par le lancement d'études pré-opérationnelles ou de définition des projets.	Appui en ingénierie Petites Villes de Demain	Banque des Territoires	EPCI et communes Petites Villes de Demain	85 M€ Banque des Territoires, soit 4,5 M€ en Bretagne, dont 2,5 M€ sur 2021 et 2022	680000 € pour le département soit 85000 € par EPCI auxquels s'ajoutent 25000 € par EPCI financés par le Conseil départemental (il s'agit d'un droit de tirage pour bénéficier de l'assistance technique de l'ADAC pour la réalisation de projets concrets dans le cadre du programme Petites Villes de Demain). A noter que les 85000 € ne sont pas un droit de tirage mais un ratio indicatif pour amorcer le dispositif.	Gamme très large : ingénierie stratégique (diagnostic, projet, plan de référence, plan d'action), études pré-opérationnelles (schémas, plans thématiques, études capacitaires, études de marché), études opérationnelles (faisabilité économique, juridique, technique, recherche de financements), facilitation d'investissements publics (assistance à maîtrise d'ouvrage) ou privés, innovation (amorçage, expérimentation prototypage, test de solutions)... Les études pré-opérationnelles ou de définition des projets menés dans le cadre des programmes Petites villes de demain doivent être déposées sur la plate-forme Mes démarches simplifiées : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cofinancement-etude-pvd-bretagne	Au 10 janvier 2022, plusieurs projets d'études sont envisagés par les PVD des Côtes-d'Armor.
Petites villes de demain (PVD) : appui renforcé en ingénierie	Appui PVD	CEREMA	Collectivités		Exemple : Prise en charge à 100 % : 50 % du coût par le CEREMA, 50 % par l'ANCT pour les communes < 3 500 habitants	Convention tripartite Cerema/ANCT/collectivité https://www.cerema.fr/fr/regions/bretagne/offres-service	
Petites villes de demain (PVD) : appui renforcé en ingénierie	Appui renforcé en ingénierie sur marché à bons de commande de la Banque des Territoires	Banque des Territoires	EPCI et communes Petites Villes de Demain ayant des fragilités avérées	70 M€	Prise en charge à 100 % d'un accompagnement renforcé de 50 jours d'appui par un soutien méthodologique, technique et opérationnel pour gagner du temps et pour fiabiliser la conduite du projet.	Essentiellement appui à la définition du projet global de chacune des PVD de manière à parvenir dans les délais à la signature de l'opération de revitalisation du territoire (ORT). Ce soutien de 50 jours s'étale sur les 18 mois entre la signature de la convention de pré-adhésion et celle de l'ORT. C'est la Banque des territoires qui notifie cette possibilité aux EPCI et communes concernés, qui rencontrent des difficultés et fragilités avérées, et c'est elle qui est le maître d'ouvrage de l'étude menée	La Communauté de communes Kreiz-Breizh, la commune de CALLAC et Loudéac Communauté Bretagne Centre se sont vu proposer cette mesure.
Petites Villes de demain (PVD) : club des PVD	Club Petites Villes de Demain	ANCT	EPCI et communes Petites Villes de Demain		Gratuit	L'accès à un réseau grâce au club Petites villes de demain permet le partage d'expérience et la montée en compétence des bénéficiaires du programme. Le club permet aux équipes locales (élus, chefs de projet) de se saisir des sujets et de découvrir des thématiques qui nourriront leur réflexion et leur projet de territoire. Pour s'inscrire : http://petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr	
Petites villes de demain (PVD) : études pré-opérationnelles d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)	Etudes pré-opérationnelles OPAH	ANAH et Banque des territoires	EPCI et communes Petites Villes de Demain		Cofinancement de 50 % apporté par l'ANAH et de 25 % apporté par la Banque des territoires	Se rapprocher de la DDTM (service planification logement urbanisme) pour toute précision complémentaire.	
Petites villes de demain (PVD) : formation des chargés de projets et des élus référents	Formation des élus référents et chargés de projet PVD	ANCT	EPCI Communes Elus référents PVD Chargés de projet PVD			Se rapprocher de la DDTM (service planification logement urbanisme) pour toute précision complémentaire.	
Petites villes de demain (PVD) : recrutement du chef de projet	Financement du chargé de projet PVD	ANCT avec l'appui de l'ANAH et la Banque des territoires	EPCI en priorité	32,6 M€ en 2022 pour l'ANAH	Financement d'un chargé de projet par EPCI pour un maximum de trois communes, deux entre quatre et six communes lauréates du programme PVD	Dans le cas où une opération complexe d'amélioration de l'habitat est prévue : 50 % ANAH plafonné à 40000 € TTC et 25% ANCT ou Banque des territoires plafonné à 15000 € soit 55000 € maximum pour un coût total de 80000 € TTC et possibilité de temps partiel (minimum 50 % du temps du chargé de projet sur le programme PVD – ANAH) Dans le cas sans opération complexe d'amélioration de l'habitat prévue : 50 % ANCT plafonné à 30000 € TTC et 25 % Banque des territoires plafonné à 15000 € TTC soit 75 % jusqu'à un coût total de 60000 € TTC	
Ponts et ouvrages d'art	Programme national « Ponts »	CEREMA	268 communes rurales des Côtes-d'Armor sont éligibles			Recensement et visites de reconnaissance des ouvrages des communes qui ont candidaté au programme par un bureau d'étude agréé. Le Cerema remet aux communes le "carnet de santé" des ouvrages. Le Cerema effectue un contrôle extérieur des prestations du BE sous forme d'audits, de contrôles documentaires, de vérification des saisies dans le logiciel dédié et de contre-visites.	119 communes ont demandé à bénéficier du programme
Projet de territoire : élaborer un projet en associant la population	Ateliers Flash	MTE/DGALN/DHUP opéré par la DDTM	communes		Prestation sous forme d'apport d'ingénierie d'animation d'ateliers et de rédaction des comptes-rendus	Les communes s'engagent (après acceptation de leur dossier par la DHUP) à la tenue d'ateliers participatifs avec les acteurs et citoyens de leur territoire, pour mettre en évidence leurs points forts et faiblesses et identifier les axes de travail pour améliorer l'aménagement, notamment de leur centre-bourg	Depuis 2019, trois communes ont bénéficié du dispositif, dont PLEDRAN, PLOEZAL et PLESLIN-TRIGAVOU
Projet de territoire : élaborer un projet en associant la population	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	
Santé : élaborer un état des lieux de l'offre de santé sur les territoires	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités				
Sécurité publique : protéger la population par une offre de services sur mesure	Offre de sécurité sur mesure	Gendarmerie nationale	Communes, EPCI à fiscalité propre lauréats de Petites Villes de Demain			Appui de la Gendarmerie nationale à la réflexion, la conception, la mise en œuvre et la réalisation, l'usage et la valorisation de technologies permettant de prendre en compte la sécurité des populations dans les aménagements urbains, intégrant également la mise à niveau des locaux et logements dédiés aux gendarmes. S'adresser au Groupement départemental de Gendarmerie nationale des Côtes-d'Armor.	
Services publics : élaborer un projet pour la couverture du territoire en services publics	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	
Stratégie territoriale : élaborer une stratégie territoriale	Stratégie territoriale	CEREMA	Collectivités		Exemple : Prise en charge à 100 % : 50 % du coût par le CEREMA, 50 % par l'ANCT pour les communes < 3 500 habitants	Convention tripartite Cerema/ANCT/collectivité https://www.cerema.fr/fr/regions/bretagne/offres-service	
Tiers-lieux : élaborer un projet de tiers lieu	Nouveaux lieux, nouveaux liens	ANCT	Collectivités	45 M€ Date de clôture AMI Manufactures de proximité : 03/03/2022 midi	Objectif de créer 300 Fabriques de Territoires au niveau national avec une aide financière de 75 000 à 150 000 € par projet sur trois ans, et 100 Manufactures de proximité.	Plusieurs appels à manifestation d'intérêt (AMI) sont lancés : AMI Fabrique de Territoires, (clôturé), AMI Manufacture de proximité, qui vise à créer des tiers lieux « artisans », ouvert en septembre 2021.	
Tourisme : élaborer un projet de développement du tourisme pour un territoire	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	
Transition écologique : élaborer un projet local, en déclinaison du contrat de relance pour la transition écologique (CRTE) (voir aussi à cette entrée)	Marchés à bon de commande de l'ANCT	ANCT	Collectivités			Voir ci-dessous la ligne « Ingénierie : marchés à bons de commande de l'ANCT ».	

Mémento des aides de l'Etat à l'ingénierie des collectivités

ADRESSES DES SERVICES ET OPÉRATEURS

Nom de l'organisme	Contact	Fonction	Adresse électronique	Téléphone	Téléphone portable
ADEME					
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires	Voir Préfecture et DDTM				
ANAH – Agence nationale de l'habitat	Voir DDTM				
BDT - Banque des Territoires	Vincent FOURNIER	Directeur territorial adjoint	vincent.fournier@caissedesdepots.fr	02 23 35 55 25	
BDT - Banque des Territoires	Maxime MAILLOT	Chargé d'appui au développement territorial	maxime.maillot@caissedesdepots.fr	02 23 35 55 22	
CEREMA Ouest – Direction territoriale Agence de SAINT-BRIEUC	Véronique GUEGAN	Chargée de mission expertise territoriale intégrée	veronique.guegan@cerema.fr	02 96 75 93 65	06 48 16 73 89
DDTM des Côtes-d'Armor – Direction départementale des territoires et de la mer	Pierre BESSIN	DDTM des Côtes-d'Armor, délégué territorial adjoint	ddtm-directeur@cotes-darmor.gouv.fr	02 96 62 70 04	
DDTM des Côtes-d'Armor – Délégation territoriale de l'ANAH	Matthieu HOUPE	Adjoint au chef du service planification logement urb	jean-matthieu.houpe@cotes-darmor.gouv.fr	02 96 75 67 00	
DDTM des Côtes-d'Armor – Arrondissement de DINAN	Franck RICHTER	Délégué territorial de DINAN	franck.richter@cotes-darmor.gouv.fr		
DDTM des Côtes-d'Armor – Arrondissement de LANNION	Benoît BOUBENNEC	Délégué territorial de LANNION	benoit.boubennec@cotes-darmor.gouv.fr	02 56 39 80 30	06 43 58 63 70
DDTM des Côtes-d'Armor – Arrondissement de GUINGAMP	Maryvonne HUBY	Déléguée territoriale de GUINGAMP-ROSTRENE	maryvonne.huby@cotes-darmor.gouv.fr		
DDTM des Côtes-d'Armor – Arrondissement de SAINT-BRIEUC	Morgane THIEUX-LAVOUR	Déléguée territoriale de SAINT-BRIEUC	morgane.thieux-lavour@cotes-darmor.gouv.fr		
EPF - Établissement public foncier de Bretagne					
Gendarmerie nationale					
LBP – La Banque Postale					
OFB – Office français de la biodiversité			sd22@ofb.gouv.fr	02 96 33 01 71	
Préfecture des Côtes-d'Armor	Thierry MOSIMANN	Préfet des Côtes-d'Armor, délégué territorial de l'AN	prefet@cotes-darmor.gouv.fr		

LIENS INTERNET UTILES

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-accompagnement-sur-mesure-anct22>

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>